Nations Unies S/2020/1193



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », tenue le jeudi 10 décembre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Iraq.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances extraordinaires créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17540 (F) 231220 130121



Annexe I

Exposé de M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

C’est un honneur pour moi que de m’adresser au Conseil de sécurité aujourd’hui pour présenter le cinquième rapport sur les activités de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2020/1107).

Cela fait trois ans aujourd’hui que le Gouvernement iraquien s’est trouvé en mesure de proclamer que les sacrifices et le courage du peuple iraquien avaient eu gain de cause et que tous les territoires de son pays avaient été libérés de l’ombre de Daech. Je voudrais commencer aujourd’hui en saluant la force et la résilience constantes de toutes les communautés d’Iraq, qui ont joué un rôle central à la fois dans cette victoire et dans les mesures qui ont été prises par la suite de concert avec notre équipe, pour rendre justice aux victimes et aux survivants des crimes de Daech.

Le mois dernier, j’ai pu à nouveau constater personnellement la force et le courage de ces communautés, alors que je me tenais aux côtés des familles des victimes sur le site de la « tombe des mères », à l’Institut technique de Solagh, dans le district de Sinjar, dont notre équipe accompagnait les fouilles. Ce charnier, qui contient les dépouilles d’adolescents et de femmes exécutées parce qu’elles étaient jugées avoir passé l’âge de procréer, rappelle la gravité des horreurs infligées au peuple iraquien par l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL).

Dans mes entretiens avec les fils, filles et autres proches de celles et ceux dont les dépouilles reposent dans ce tombeau, j’ai été frappé, comme je l’ai si souvent été dans mes échanges avec les communautés d’Iraq touchées, par le traumatisme douloureux et vivace que l’EIIL a laissé dans son sillage. Notre action sur ces sites et la présence de celles et ceux qui ont perdu des membres de leur famille aux mains de l’EIIL soulignent à la fois le fait que notre tâche n’a rien perdu de son urgence et la nécessité de veiller à ce que notre travail soit mené dans le respect des expériences vécues par les personnes que nous cherchons à servir.

Le soutien psychosocial fourni sur place par les experts de l’Équipe d’enquêteurss et la tenue d’une cérémonie religieuse yézidie lorsque les fouilles ont commencé s’inscrivent dans le cadre de nos efforts pour veiller à ce que les personnes qui souffrent en conséquence des crimes de Daech bénéficient de la compassion et de la compréhension dont elles ont besoin, tandis que nous œuvrons à leurs côtés pour faire en sorte que les auteurs de ces crimes en répondent. Je m’engage personnellement à ce que, lorsque que nous poursuivrons nos fouilles à Zaghroutiyé, Anbar et Mossoul en début d’année prochaine, notre l'Équipe d'enquêteurs veille à ce que notre action et, de fait, tout notre travail d’enquête, soient guidés par une approche qui tienne compte des traumatismes.

La reprise des fouilles de charniers il y a un mois illustre la manière dont l’Équipe d’enquêteurs a mis au point des solutions innovantes et s’est appuyée sur son partenariat avec les survivants, ses interlocuteurs iraquiens et d’autres acteurs pour relever les défis sans précédent posés par la maladie à coronavirus (COVID-19) ces six derniers mois.

Des approches nouvelles ont été nécessaires dans tous les aspects de notre travail. La collecte de preuves testimoniales s’est poursuivie après que de nouveaux protocoles facilitant la conduite d’entretiens à distance ont été définis. Le nouveau portail Web créé aux fins de la transmission directe des éléments de preuve à l’Équipe

d’enquêteurs représente une plateforme sûre, sécurisée et conviviale grâce à laquelle nous avons pu donner aux membres des communautés touchées la possibilité de relater leurs témoignages.

Grâce à la collaboration avec les services de sécurité iraquiens, nous avons pu renforcer les procédures en place pour le déplacement des enquêteurs en Iraq, en garantissant que les activités de terrain les plus prioritaires puissent se poursuivre dans le respect des restrictions liées à la COVID-19. En parallèle, nous avons noué des partenariats avec des sociétés leaders du secteur de la technologie afin d’intégrer des outils analytiques de pointe dans nos travaux, réduisant ainsi considérablement le temps de traitement de grands volumes de données. Une initiative récente avec la société Microsoft a permis à l’Équipe d’enquêteurs d’accroître sa capacité d’utiliser la détection et la reconnaissance des visages, la traduction automatique, ainsi que la détection et la catégorisation de contenus vidéo violents.

Sur la base de ces innovations, je suis en mesure de confirmer au Conseil que nous continuons de progresser le long de nos principaux axes d’investigation. Comme le montre mon rapport, la poursuite de cet élan nous permet d’envisager d’achever au premier semestre de l’an prochain les documents d’information thématiques consacrés à nos enquêtes sur les crimes commis contre la communauté yézidie à Sinjar et le massacre de cadets non armés et d’autres membres du personnel de l’école de l’air de Tikrit.

Parallèlement, l’Équipe d’enquêteurs a continué à élargir ses axes d’investigation, puisque six groupes d’enquête sur le terrain sont désormais en place, dont trois nouvelles unités créées en grande partie grâce aux généreuses contributions financières des États-Unis et du Royaume-Uni. En conséquence, les enquêtes menées sur les crimes commis contre les communautés chrétienne, kaka’i, shabak, sunnite et chiite turkmène progressent désormais rapidement.

Cette diversification de notre travail d’enquête représente la concrétisation d’un engagement que j’ai pris devant le Conseil au début de nos travaux, à savoir que nous veillerons à ce qu’il n’y ait aucune « hiérarchisation des victimes » (*S/2020/547, Annexe I, p. 4*) dans notre approche de l’accomplissement de notre mandat. Toutes les communautés d’Iraq ont souffert aux mains de l’EIIL et toutes doivent être associées aux efforts déployés pour que l’EIIL rende des comptes.

Face aux défis sans précédent posés par la COVID-19, l’Équipe d’enquêteurs a encore intensifié sa coopération avec les autorités iraquiennes et celles de la Région du Kurdistan. Je profite de la présente occasion pour exprimer mes sincères remerciements au comité national de coordination du Gouvernement iraquien qui nous a apporté un appui exceptionnel au cours de cette période extraordinaire.

Cette coopération a trouvé son expression dans une étape importante que nous avons récemment franchie avec le Gouvernement iraquien et la Commission internationale pour les personnes disparues, avec la mise en place d’une stratégie commune relative aux fouilles de charniers. Cette stratégie fournit pour la première fois un cadre uniformisé et cohérent qui oriente nos actions dans tous les travaux de fouilles de charniers en Iraq.

Les fouilles sont désormais clairement alignées sur les priorités des autorités iraquiennes et de l’Équipe d’enquêteurs en matière d’enquêtes criminelles, et l’Équipe apporte son appui en déployant des outils technologiques et pratiques de collecte de preuves sophistiqués pour que ces sites soient traités dans le respect des normes internationales. La priorités absolue est également donnée à la restitution rapide des dépouilles aux familles des victimes, qui – nous en avons confirmation – commencera avant la fin de l’année.

Un important projet de numérisation des preuves est actuellement en cours dans le but de rendre entièrement accessibles les vastes archives documentaires détenues par les autorités iraquiennes, afin qu'elles puissent pour la première fois être utilisées dans le cadre de procédures pénales. Plus de 18 autorités iraquiennes ont déjà participé au projet en complétant les premières enquêtes d'évaluation des preuves qui confirment les difficultés existantes en matière de stockage et de traitement des preuves.

Ce travail initial a mis en évidence l'ampleur considérable des éléments de preuve qui seront finalement recueillis, stockés et mis à disposition dans le cadre de procédures pénales grâce à cette initiative. Suite à nos récents échanges avec un tribunal antiterroriste dans le nord de l'Iraq, l'équipe a identifié des dizaines de milliers d'éléments de preuve, y compris un large éventail de documents internes de l'EIIL pouvant présenter un intérêt pour des affaires en cours contre des auteurs identifiés.

Lors de ma récente rencontre avec S. E. le Premier Ministre iraquien, nous avons reconnu que c'est grâce à ce type d'approche unifiée que nous pourrons ensemble faire en sorte que les preuves des crimes commis par l'EIIL en Iraq soient pleinement exploitées dans le cadre des efforts nationaux pour que les responsables aient à rendre des comptes. Cette démarche concertée s'est également reflétée dans mes récentes réunions avec le Premier Ministre et le Président du Gouvernement de la Région du Kurdistan, que je remercie pour leur appui constant dans la mise en œuvre du mandat de l'Équipe.

Comme l'indique mon rapport, cet engagement à faire en sorte que les responsables des crimes commis par l'EIIL répondent véritablement de leurs actes s'est également étendu aux mesures prises récemment par les autorités iraquiennes en ce qui concerne le fondement juridique des poursuites engagées contre les membres de l'EIIL en Iraq. J'ai été très encouragé ces derniers mois par les efforts déployés au sein de la Chambre des députés iraquiens pour faire avancer la législation qui permettrait d'engager des poursuites pour les crimes commis par l'EIIL en vertu du droit interne iraquien comme étant constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Il s'agirait d'une avancée notable pour répondre aux appels des rescapés qui demandent que les poursuites reflètent la véritable nature et la gravité des crimes qui leur ont été infligés par l'EIIL. Je suis en outre encouragé par le fait que cette législation envisage une modalité selon laquelle l'Équipe d'enquêteurs pourrait appuyer ces poursuites d'une manière conforme à son mandat. Cette initiative devrait obtenir l'appui de tous les États Membres qui souhaitent que les responsables des crimes commis par l'EIIL répondent de leurs actes.

Au cours des six derniers mois, notre coopération avec le pouvoir judiciaire iraquien est entrée dans une nouvelle phase grâce à l'accord conclu sur un nouveau projet par lequel l'Équipe fournira une formation et un appui aux juges d'instruction iraquiens afin de constituer des dossiers permettant l'ouverture de poursuites contre les membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Je suis heureux de constater que des progrès ont déjà été réalisés à cet égard avec l'identification des premiers dossiers à développer, l'un portant sur les pratiques d'esclavage sexuel généralisé auxquelles l'EIIL s'est livré et l'autre sur un membre haut placé de l'EIIL qui est actuellement en détention.

Je tiens à souligner que le dispositif relatif à la fourniture d'un appui significatif par l'Équipe d'enquêteurs aux juges d'instruction iraquiens représente une étape importante dans la mise en œuvre de notre mandat. Grâce à l'adoption potentielle d'une législation en Iraq permettant d'engager des poursuites pour crimes internationaux, nous pouvons, pour la première fois, commencer à voir clairement

la voie menant à la réalisation de la promesse faite il y a trois ans par le Conseil aux survivants et aux communautés touchées dans la résolution 2379 (2017).

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, cet engagement ne se résume pas uniquement à la collecte et à la préservation d'éléments de preuve. Se contenter de rassembler des preuves des crimes commis par l'EIIL ne suffit pas. Notre engagement ne sera respecté que lorsque les preuves seront présentées au tribunal et que les survivants des atrocités commises par l'EIIL pourront voir leurs agresseurs répondre de leurs actes dans le respect de l'état de droit.

À cette fin, je peux également confirmer au Conseil que j'ai continué à dialoguer avec le Gouvernement iraquien en vue d'établir les modalités de l'échange de preuves avec les autorités iraquiennes compétentes conformément au mandat. Parallèlement, nous avons également renforcé notre engagement auprès des autorités nationales d'autres juridictions en leur apportant un appui dans les procédures nationales en cours, conformément à notre mandat.

Au cours des six derniers mois, cet esprit de partenariat face à l'adversité s'est également étendu à notre engagement auprès de toutes les composantes de la société iraquienne. Nous avons notamment renforcé notre coopération avec les organisations non gouvernementales en établissant un forum de dialogue entre l'Équipe d'enquêteurs et ces organisations et en organisant les premières réunions de ce forum. La création de cette instance représente la réalisation d'une priorité que j'avais fixée au début de nos travaux pour que toutes les composantes de la société civile iraquienne, en particulier les organisations non gouvernementales liées aux communautés iraquiennes, bénéficient d'un espace dédié dans lequel elles peuvent dialoguer ouvertement avec l'Équipe d'enquêteurs.

Ces entités ont déjà été des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de notre mandat, en facilitant les échanges avec les communautés touchées et en donnant aux survivants les moyens de présenter leurs témoignages. Je suis ravi que nous disposions maintenant d'un forum grâce auquel nous pouvons bénéficier de leur expertise et de leur perspective unique.

Outre notre partenariat avec la société civile iraquienne, je continue d'être profondément reconnaissant aux autorités religieuses iraquiennes pour l'appui que leurs représentants apportent à notre travail. En juillet, dans le prolongement de l'adoption, en début d'année, de la déclaration interconfessionnelle historique sur les survivants et victimes de l'EIIL, j'ai eu le plaisir d'organiser une réunion conjointe avec le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger et avec Religions for Peace, au cours de laquelle les chefs religieux chiites, sunnites, yézidis, chrétiens et kaka'is en Iraq ont réitéré leur engagement commun à appuyer les poursuites contre les membres de l'EIIL dans le cadre de procès équitables, en coopération avec l'Équipe d'enquêteurs.

Comme le reflète la déclaration interconfessionnelle elle-même, l'appui collectif des chefs religieux à travers l'Iraq pour le travail de notre équipe constitue une répudiation claire de toute revendication de Daech à la légitimité scripturale. C'est en séparant leurs actions criminelles de toute base ou justification religieuse que nous pourrons prémunir les générations futures en Iraq – et dans le monde – contre les tentatives de radicalisation des membres les plus vulnérables de la société. Dans cet esprit, je suis ravi que S. S. le pape François se rende en Iraq l'année prochaine.

Deux ans après l'arrivée de notre première équipe à Bagdad, les progrès que nous avons réalisés dans notre travail d'enquête, conjugués aux partenariats cruciaux que nous avons développés avec nos homologues iraquiens, nous permettent de commencer aujourd'hui à envisager ce à quoi ressemblera l'accomplissement final de notre mandat. Comme le reflète mon rapport, en vue d'établir un cadre global

pour les prochaines étapes de notre travail, nous avons renforcé notre stratégie d'enquête afin de garantir la mise en œuvre efficace de ses trois piliers qui se renforcent mutuellement.

Grâce à la production de dossiers thématiques décrivant les éléments constitutifs des crimes étayés par nos enquêtes, à la finalisation des dossiers individuels liant les membres de Daech aux crimes qu'ils ont commis et à la fourniture d'un appui ciblé aux procédures en cours, je pense qu'au cours de l'année à venir nous allons renforcer considérablement la base sur laquelle les autorités iraquiennes et celles d'autres États pourront faire avancer les procédures nationales concernant les principaux responsables des crimes commis par Daech.

Si les défis des six derniers mois ont été sans précédent, l'Équipe envisage l'année à venir avec l'espoir renouvelé que les appels légitimes à la justice des survivants seront satisfaits. Le partenariat inédit qui sous-tend le mandat de l'Équipe d'enquêteurs – entre enquêtes indépendantes basées sur une collaboration étroite avec les autorités nationales et normes internationales adaptées aux contextes nationaux – fonctionne. Ce modèle novateur d'établissement des responsabilités pénales, mis au point par le Conseil il y a trois ans, nous donne désormais l'occasion d'engager un changement fondamental dans la manière de mener les enquêtes et les poursuites concernant les crimes perpétrés par Daech. Tandis qu'elle s'efforce de tirer tout le parti de ce moment, l'Équipe d'enquêteurs continuera de compter sur l'appui unanime des membres du Conseil.

Annexe II

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Conseiller spécial Karim Khan pour son rapport écrit (S/2020/1107) et l'exposé à nouveau fort éclairant qu'il vient de présenter au Conseil de sécurité.

Je voudrais aujourd'hui aborder trois points : la nécessité de rendre justice aux victimes de tous les crimes d'atrocité dans le cadre du processus de reconstruction et de réconciliation en Iraq ; l'apport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aux procédures judiciaires nationales en Iraq et à l'étranger ; et, enfin, le soutien aux efforts visant à respecter les politiques et bonnes pratiques de l'ONU ainsi que le droit international.

Tout d'abord, la Belgique félicite M. Khan et son équipe pour les progrès considérables enregistrés dans la mise en œuvre de leur mandat. Grâce, notamment, à ses échanges avec toutes les composantes de la société iraquienne, l'Équipe d'enquêteurs a approfondi et diversifié ses axes d'investigation en veillant à s'intéresser aux différentes communautés qui ont été victimes des crimes de Daech, que ce soit les chrétiens, les sunnites, les femmes ou encore, bientôt, les membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. En outre, elle a fait passer un nombre croissant de ses dossiers prioritaires à la phase de consolidation des preuves et d'analyse juridique.

Tout cela, couplé à un travail visant à structurer de façon rigoureuse les résultats de ses enquêtes, permettra finalement à l'Équipe d'enquêteurs de favoriser l'ouverture de multiples procédures pénales. Ce faisant, ce mécanisme de justice transitionnelle contribuera à la reconstruction et à la réconciliation entre les différentes communautés en Iraq. La lutte contre l'impunité de tous les crimes qui y ont été commis doit en effet constituer une composante essentielle de ce processus. La coopération renforcée des autorités iraquiennes avec l'Équipe d'enquêteurs est, à cet égard, un signe très encourageant dont la Belgique se félicite.

Deuxièmement, mon pays note avec satisfaction que l'Équipe d'enquêteurs a renforcé son soutien aux autorités nationales d'États tiers en réponse à leurs demandes d'assistance. Cet appui est primordial à double titre : d'une part, en raison des nombreuses procédures qui y sont en cours, notamment en Europe ; et d'autre part, car la coopération qui en résulte entre les autorités judiciaires iraquiennes et celles de pays tiers permettra très certainement de contribuer à plus long terme à l'ouverture de dossiers spécifiques en Iraq.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point. Conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil, qui a créé l'Équipe d'enquêteurs, les autorités iraquiennes doivent rester le premier bénéficiaire des éléments de preuve recueillis par l'Équipe. À cette fin, M. Khan et son équipe ont développé plusieurs activités de coopération avec l'Iraq. La Belgique salue plus particulièrement l'appui de l'Équipe d'enquêteurs aux travaux législatifs visant à permettre des poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide, ainsi que l'assistance apportée à des juges d'instruction iraquiens pour qu'ils puissent constituer des dossiers qui permettront d'engager de telles poursuites.

Mon pays se réjouit également de la collaboration continue avec les autorités iraquiennes afin de définir des modalités de partage des preuves tenant compte des

politiques et bonnes pratiques des Nations Unies, des termes du mandat de l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que du droit international en général. Cela concerne les garanties procédurales, la protection des victimes et des témoins ou encore la non-application de la peine de mort. Au-delà, je rappelle également l'importance que la Belgique attache à ce que les auteurs de tous les crimes les plus graves soient poursuivis, quelle que soit leur affiliation.

Pour conclure, je voudrais souligner que mon pays restera pleinement déterminé à soutenir l'Équipe d'enquêteurs une fois sorti du Conseil de sécurité. La Belgique continuera à appuyer un mécanisme qui est essentiel pour rendre justice aux victimes des crimes les plus graves commis en Iraq.

Annexe III

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Je remercie le Conseiller spécial Karim Khan de son exposé.

Depuis l'investiture du nouveau Gouvernement, en mai, l'Iraq a enregistré des progrès encourageants, s'agissant notamment de poursuivre ses processus politiques nationaux, de relever les défis économiques et sociaux et de nouer des relations étrangères pacifiques et amicales. Dans le même temps, le terrorisme continue de menacer la paix et la stabilité en Iraq. La communauté internationale doit continuer d'aider l'Iraq à combattre le terrorisme, à traduire les terroristes en justice et consolider les progrès obtenus au prix de durs efforts dans la lutte antiterroriste. Les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes doivent aider à atteindre cet objectif.

La Chine prend note du cinquième rapport présenté sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs (voir S/2020/1107), qu'elle félicite de s'employer activement à mettre en œuvre son mandat en dépit des défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19). L'appui du Gouvernement iraquien et la confiance du peuple iraquien sont indispensables au fonctionnement de l'Équipe d'enquêteurs. Nous espérons qu'elle veillera à maintenir son indépendance et son impartialité et qu'elle s'acquittera de ses fonctions dans le strict respect de son mandat.

Aux termes de la résolution 2379 (2017), l'Iraq est le premier destinataire des éléments de preuve recueillis. Par conséquent, l'Équipe d'enquêteurs doit les remettre à l'Iraq en temps utile et dans leur intégralité. Le consentement préalable de l'Iraq doit être obtenu avant que les informations puissent être partagées avec d'autres États Membres et les principes de transparence et de non-discrimination doivent être respectés.

La communauté internationale doit sincèrement respecter la souveraineté et la compétence de l'Iraq s'agissant des crimes commis sur le territoire iraquien, et aider l'Iraq à traduire les terroristes en justice conformément à la législation nationale. Nous saluons les efforts législatifs de l'Iraq pour encourager l'application du principe de responsabilité aux anciens terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant et nous espérons que ces efforts produiront des résultats dès que possible.

Les parties concernées et l'ONU doivent également aider l'Iraq à s'attaquer au problème des combattants terroristes étrangers, et le Secrétariat doit suivre de près l'évolution de la situation et s'employer efficacement à recueillir des informations, tandis que les États Membres concernés doivent assumer leurs responsabilités respectives.

Le terrorisme, ennemi commun de l'humanité, ne connaît pas de frontières. Tous les pays doivent défendre le multilatéralisme, renforcer la coopération internationale, lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et sévir résolument contre tous les groupes désignés comme terroristes par le Conseil de sécurité, sans qu'il y ait deux poids, deux mesures. La Chine entend continuer de travailler en étroite collaboration avec les membres du Conseil pour promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions M. Khan de son rapport détaillé (voir S/2020/1107) et du professionnalisme avec lequel il dirige les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, et nous réaffirmons notre ferme appui au mandat que lui a confié la résolution 2379 (2017). Je saisis cette occasion pour lui présenter tous mes vœux de succès dans ses entreprises futures.

Avant toute chose, nous nous félicitons des progrès importants réalisés à ce jour, et de la manière ingénieuse dont l'Équipe d'enquêteurs a adapté ses tâches d'investigation sur fond de restrictions imposées et de perturbations de ses travaux dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous apprécions vivement les efforts de ses membres dans cette tâche difficile.

Nous saluons le fait que l'Équipe a maintenu une coopération harmonieuse avec les autorités iraquiennes, la Région du Kurdistan et les communautés locales, ce qui a été déterminants pour obtenir les résultats actuels.

À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'Équipe d'enquêteurs et le Conseil supérieur de la magistrature iraquien en vue de fournir une assistance technique et une formation aux juges d'instruction afin de faciliter les procédures judiciaires nationales. Nous espérons que cet esprit de collaboration se renforcera au fil du temps.

Nous soulignons également la ferme volonté du Gouvernement iraquien de lutter contre le terrorisme et de faciliter les processus qui garantissent que les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide commis par l'EIIL sur son territoire en répondent, ainsi que la volonté manifestée par d'autres États, notamment européens, d'engager des poursuites.

En conséquence, nous nous félicitons des progrès réalisés sur le projet de législation qui servirait de base pour engager des poursuites contre les membres de l'EIIL pour crimes internationaux, ce qui constitue un premier pas important vers l'application du principe de responsabilité. Nous espérons que les besoins et les préoccupations des victimes seront pris en compte grâce à un processus de consultation approfondi avec les différentes communautés de rescapés, car il est clair qu'ils ne sauraient être tenus à l'écart du processus judiciaire.

En ce qui concerne les priorités initiales – Sinjar, Mossoul et Tikrit – nous nous félicitons des progrès réalisés dans les fouilles, la collecte de preuves et les démarches de l'Équipe auprès des différentes communautés de rescapés et de leurs représentants religieux. Nous encourageons donc l'Équipe à poursuivre ses efforts, tout en faisant preuve d'un respect total des normes, coutumes et pratiques religieuses.

Les avancées concernant les nouveaux domaines prioritaires sont également satisfaisantes, notamment la stratégie consistant à accorder une plus grande attention aux cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et aux crimes contre les enfants perpétrés dans les communautés chrétiennes. Nous tenons à souligner la coopération technique et financière, ainsi que les nouveaux outils fournis par certains États et organisations, en vue de guider et d'étendre ces nouvelles unités d'enquête.

De même, nous tenons à souligner que le Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants a collaboré activement avec

les victimes, ce qui a permis d'identifier des auteurs présumés de ces crimes. Nous considérons qu'il s'agit là d'étapes importantes dans les enquêtes. À cet égard, nous voyons le développement d'une plateforme numérique comme une excellente initiative, car elle permettra aux victimes et aux témoins de fournir des informations et des documents relatifs aux crimes, et de protéger leur identité.

En conclusion, dans le court laps de temps qui s'est écoulé depuis la création et le début des enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, il est manifeste que des efforts considérables ont été déployés, ce qui lui a permis de réaliser des progrès sensibles dans l'accomplissement de son mandat. Ces efforts conjoints ne doivent pas faiblir, car ils garantissent que les crimes perpétrés par l'EIIL ne resteront pas impunis, répondant ainsi au besoin de justice des rescapés et des proches des personnes décédées, ainsi qu'à l'aspiration de toute une population à la paix.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l’Estonie auprès de l’Organisation des Nations Unies

L’Estonie salue le travail fructueux effectué par l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes au cours de la période considérée, malgré les circonstances difficiles sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous restons préoccupés par la récente flambée de violence à Sleïmaniyé, qui menace la stabilité dans le nord de l’Iraq.

L’Estonie se félicite du récent renouvellement du mandat de l’Équipe d'enquêteurs pour une année supplémentaire. Nous savons gré des efforts continus qu'elle déploie pour contribuer aux processus en cours visant à établir les responsabilités en Iraq, dans le respect des principes et des meilleures pratiques de l’ONU.

Nous soutenons pleinement la priorité stratégique de l’Équipe consistant à renforcer la capacité des autorités iraquiennes et nous saluons les progrès importants qu'elle a réalisés en collaboration avec les autorités iraquiennes dans l’identification et la collecte de nouveaux éléments de preuves.

Nous insistons sur l’importance que l’Équipe d'enquêteurs poursuive ses travaux sur les questions de violence sexuelle et fondée sur le genre, de protection des témoins, ainsi que de soutien psychologique aux témoins et aux rescapés pour éviter les traumatismes secondaires, par l’intermédiaire de ses différents groupes thématiques spécialisés.

Annexe VI

Déclaration de Mme Diarra Dime Labille, Conseillère juridique à la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je tiens d'abord à remercier le Conseiller spécial de l'Équipe d'enquêteurs créée par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, M. Karim Khan, pour son intervention et saluer tout le travail accompli ces derniers mois dans un contexte difficile. Je salue aussi la présence de l'Ambassadeur iraquien qui est le signe que la communauté internationale et l'Iraq travaillent main dans la main pour lutter contre l'impunité, en réponse à la demande que l'Iraq a adressée au Conseil.

Je souhaite d'abord revenir sur les progrès accomplis par l'Équipe au cours des derniers mois. L'Équipe d'enquêteurs, nous le voyons, est pleinement en mesure de mener à bien la mission qui lui a été confiée par le Conseil dans sa résolution 2379 (2017) : recueillir, conserver et stocker les éléments de preuve en Iraq des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par Daech en Iraq.

Comme cela a été dit par le Conseiller spécial, malgré le contexte difficile lié à la crise sanitaire pour l'Équipe, les entretiens avec les témoins et les survivants se sont poursuivis par vidéoconférence et, grâce à la technologie numérique, des outils sécurisés ont été développés, comme la plateforme permettant aux témoins et aux survivants de soumettre des informations à distance, ce qui est très positif. La poursuite de la numérisation des éléments de preuve est tout aussi cruciale.

Enfin, il est également important que les travaux d'exhumation de charniers, notamment sur les deux sites mentionnés, puissent se poursuivre, après la suspension des activités au début de l'année en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le travail d'analyse conduit à partir des charniers est essentiel pour faire toute la lumière sur les faits, et espérer établir, devant les juridictions iraquiennes ou dans les pays tiers, la responsabilité des criminels. La France continuera à appuyer ces travaux, pour permettre aux victimes d'obtenir justice tout en étant protégées.

Un autre point essentiel dont nous nous félicitons est la bonne coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités iraquiennes, notamment les autorités judiciaires iraquiennes. Le dialogue engagé avec les autorités iraquiennes est très positif et permettra, nous l'espérons, d'enrichir la base de données de l'Équipe. Les progrès de la législation nationale pour permettre de poursuivre les suspects de Daech pour des crimes internationaux sont essentiels et témoignent de l'engagement des autorités iraquiennes.

L'objectif est à terme l'utilisation des éléments de preuve dans les procès impliquant des membres de Daech, dans le respect des principes et meilleures pratiques de l'ONU. À cet égard, il est important de rappeler la position constante de l'ONU de non transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, où que ce soit.

La coopération est également cruciale avec les mécanismes pertinents des Nations Unies, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui dispose d'un mandat important élargi en matière de renforcement de l'état de droit et de protection des droits de l'homme.

Pour conclure, je souhaite rappeler que la France reste pleinement engagée aux côtés des Iraquiens dans la lutte contre Daech, dans tous ses volets, y compris

au sein de la coalition internationale contre Daech. La lutte contre l'impunité de tous les auteurs de crimes doit être pleinement intégrée aux efforts de stabilisation, de reconstruction et de réconciliation de toutes les composantes de la société iraquienne, qui constituent la clef pour prévenir toute résurgence de Daech. La création du forum de dialogue entre l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et les organisations non gouvernementales, qui permet d'associer l'ensemble des communautés, est à cet égard essentielle.

Le Conseil doit rester mobilisé pour empêcher la résurgence de Daech sous toutes ses formes, en poursuivant son soutien aux efforts entrepris par les autorités iraquiennes pour relever ces défis et en aidant l'UNITAD à inscrire ses travaux dans la durée.

Annexe VII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l’Allemagne auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à féliciter le Conseiller spécial Karim Khan et son équipe pour le travail très important qu’ils accomplissent. Sa description des charniers nous a rappelé la gravité des crimes odieux commis par l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Nous apprécions la compassion dont il fait preuve en travaillant avec les personnes rescapées et les membres de leur famille. Son exposé nous a rappelé les souffrances endurées par les communautés en Iraq : crimes contre l’humanité, génocide et crimes de guerre. L’Allemagne appuie ses efforts et continuera à le soutenir sur les plans financier et politique, ainsi qu’en lui fournissant du personnel.

S’agissant des crimes de guerre, je tiens à rappeler notre première présidence du Conseil de sécurité, en avril 2019, lorsque nous avons invité au Conseil de sécurité Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la paix et rescapée des violences sexuelles commises par l’EIIL (voir S/PV.8514). Elle faisait partie des 1 000 femmes yézidies que nous avions invitées en Allemagne pour leur donner une chance de panser leurs blessures et de survivre. Au Conseil, nous avions découvert la dure réalité de leur quotidien en Iraq. Les auteurs de ces crimes horribles doivent être tenus de rendre des comptes. Nous le devons aux victimes, aux personnes rescapées et aux communautés traumatisées, telles que les yézidis. Ce n’est que si nous parvenons à mener à bien cette mission que nous donnerons à ces communautés une chance de guérir et de trouver la paix. Si nous réussissons, nous empêcherons également que des crimes similaires soient commis ailleurs.

Il est très important que l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes collabore avec les autorités locales, y compris le Gouvernement de la Région du Kurdistan, et les communautés concernées. De concert avec les organisations non gouvernementales, elle promeut un esprit de partenariat. Il est également très important de participer à la formation des organes judiciaires iraquiens de sorte que la législation nécessaire soit adoptée. L’objectif sera de mettre en place des procédures pénales justes et indépendantes, conformément au droit international applicable. Pour l’Allemagne, cela inclut l’interdiction de la peine de mort.

Pour terminer, je tiens à remercier l’Ambassadeur de l’Iraq. Je le remercie vivement de la coopération très étroite instaurée entre l’Équipe d'enquêteurs et son gouvernement. Elle est fondamentale. Nous attendons avec intérêt l’élaboration des documents d’information et la condamnation des auteurs de crimes.

Annexe VIII

Déclaration de M. Rayyanul Muniah Sangadji, Premier Secrétaire à la Mission permanente de l’Indonésie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie le Conseiller spécial Karim Khan de son exposé aujourd’hui. Malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ma délégation est rassurée par son leadership et par l’engagement et les efforts déployés par son équipe pour adapter et garantir la poursuite de la mise en œuvre du mandat de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Je voudrais faire trois brèves observations.

Premièrement, en ce qui concerne l’approche innovante de la situation, nous sommes pleinement conscients de la situation, ainsi que de l’impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités opérationnelles de l’Équipe d’enquêteurs sur le terrain au cours de la période considérée. Nous nous réjouissons des évolutions positives et des progrès que l’Équipe continue d’engranger. Nous continuons de juger encourageantes les solutions innovantes qui ont été adoptées, notamment dans le domaine de la collecte de preuves, en particulier grâce à la poursuite de la coopération avec les autorités nationales iraquiennes. Comme la protection des personnes rescapées et des témoins doit toujours être une priorité, nous estimons également primordial de continuer à collaborer étroitement avec les groupes communautaires concernés dans le cadre de la collecte des preuves.

Cela m’amène à mon deuxième point : les initiatives de renforcement des capacités. Nous nous félicitons d’apprendre dans le rapport (voir S/2020/1107) que l’Équipe d’enquêteurs a réalisé des progrès considérables en matière de coopération pour renforcer les capacités des organes judiciaires et exécutifs iraquiens. Nous saluons la détermination de l’Équipe d'enquêteurs et les efforts constants qu’elle déploie pour partager ses connaissances avec les autorités iraquiennes, leur fournir une assistance technique et les former.

Nous notons également avec satisfaction le partenariat de l’Équipe d'enquêteurs avec les organisations non gouvernementales, ainsi que ses échanges réguliers avec les acteurs religieux, les groupes de personnes rescapées et les dirigeants communautaires.

J’en arrive à mon dernier point : les futures activités de l’Équipe d’enquêteurs. Nous tenons à rappeler que la capacité de l’Équipe à s’acquitter de son mandat dépendra également de sa capacité de s’assurer la confiance et l’appui du Gouvernement iraquien et, surtout, du peuple iraquien. Par conséquent, toutes les composantes de la société iraquienne doivent rester mobilisées. Nous considérons en outre qu’elles doivent être dotées de moyens d’agir et associées aux activités de l’Équipe d'enquêteurs.

Aujourd’hui, les travaux de l’Équipe d'enquêteurs ont considérablement évolué par rapport à ce qu’ils étaient il y a presque deux ans, lorsque nous nous sommes penchés pour la première fois sur son action. Il ne fait aucun doute qu’il reste beaucoup à faire pour que les auteurs de telles atrocités rendent des comptes, mais nous estimons avoir progressé sur cette voie.

Qu’il me soit permis encore une fois de saluer la volonté de l’Iraq de poursuivre les auteurs de ces crimes, de reconstruire le pays et de renforcer la solidarité nationale entre toutes les composantes de la société iraquienne afin de préserver son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous devons continuer à apporter notre soutien au pays.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer la volonté de l'Indonésie de continuer de coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs et d'appuyer ses activités et son mandat, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Comme il s'agit de notre dernière intervention sur ce dossier au cours de notre mandat actuel au Conseil, je voudrais souhaiter bonne chance au Conseiller spécial Khan et à son équipe pour les tâches précieuses et importantes qui les attendent.

Annexe IX

Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat. Je remercie également M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, pour la qualité de sa présentation. De même, je voudrais adresser mes félicitations aux membres de l'Équipe d'enquêteurs pour le travail abattu dans un environnement particulièrement difficile lié à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Ma délégation est convaincue que la recherche d'établissement de responsabilités pour les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est un pilier important de la lutte contre le terrorisme. Notre souhait est qu'aucun crime commis par les combattants des groupes terroristes de Daech en Iraq, en Syrie et partout dans le monde ne reste impuni. C'est d'ailleurs pourquoi mon pays, le Niger, a accueilli du 30 avril au 2 mai 2019, la mission de l'Équipe d'enquêteurs conduite par le Conseiller spécial Khan. Au cours de cette mission, un accord de coopération a été signé entre le Gouvernement nigérien et l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs.

Pour revenir au rapport qui nous a été présenté (voir S/2020/1107), je voudrais articuler mon intervention autour des trois principaux points développés dans ledit rapport. À savoir, la stratégie de collecte et de stockage des éléments de preuve, l'établissement des responsabilités et les perspectives envisagées par l'Équipe d'enquêteurs.

S'agissant de la stratégie de collecte et de stockage des éléments de preuve, nous nous réjouissons des progrès enregistrés par l'Équipe d'enquêteurs au cours de la période considérée. Nous saluons particulièrement l'approche novatrice adoptée par l'Équipe d'enquêteurs dans le contexte de la COVID-19 qui consiste à recourir à des entretiens à distance et à permettre aux rescapés et autres témoins de communiquer directement à l'Équipe d'enquêteurs les preuves relatives aux crimes commis par l'EIIL.

En ce qui concerne l'établissement des responsabilités, nous notons avec satisfaction la bonne collaboration qui existe entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités compétentes iraquiennes (exécutives et judiciaires), qui a permis de réaliser des progrès importants dans les enquêtes, notamment à Sinjar, Tikrit et Mossoul. De même que la formation fournie par l'Équipe d'enquêteurs aux juges iraquiens aiderait ces derniers dans la constitution des dossiers pour engager des poursuites contre des membres de l'EIIL.

Ma délégation se réjouit également de l'examen par le Parlement iraquien d'un projet de législation établissant un fondement juridique qui permettrait d'engager, sur le sol iraquien, des poursuites contre des membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Nous osons espérer que ce texte tiendrait compte des souhaits exprimés par de nombreuses personnes rescapées ainsi que les familles des victimes.

En ce qui concerne les perspectives, ma délégation prend note des principales priorités identifiées par l'Équipe d'enquêteurs pour les six prochains mois, telles que mentionnées dans le rapport. Nous encourageons particulièrement celle visant le renforcement des capacités des juges d'instruction iraquiens afin de constituer les

dossiers permettant l'ouverture des poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien de mon pays au travail de l'Équipe d'enquêteurs ainsi qu'au mandat du Conseiller spécial, M. Karim Asad Ahmad Khan, pour promouvoir la responsabilisation dans le monde entier pour les actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par Daech.

Annexe X

Déclaration de M. Gennady Kuzmin, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Je tiens à remercier M. Khan de son exposé. Nous avons étudié attentivement le cinquième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre de ses crimes (voir S/2020/1107).

La lutte contre le terrorisme est essentielle pour stabiliser la situation en Iraq. Il est primordial que les acteurs extérieurs restent attachés à la souveraineté de l'Iraq et coordonnent leurs actions avec Bagdad. À cet égard, nous nous félicitons des informations concernant la coopération entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités iraquiennes. Cette coopération est un élément central du mandat de l'Équipe d'enquêteurs, un mécanisme international créé par le Conseil de sécurité afin d'appuyer les efforts engagés par l'Iraq à l'échelle nationale pour amener les terroristes de l'EIIL à rendre compte de leurs actes dans le cadre de son système judiciaire national.

Dans le même temps, nous devons souligner que, jusqu'à présent, l'Équipe d'enquêteurs s'est abstenue de remettre aux autorités iraquiennes les preuves nécessaires pour engager des poursuites judiciaires contre les terroristes. En outre, selon le rapport, un certain nombre de pays tirent déjà profit des travaux de l'Équipe d'enquêteurs. Nous croyons comprendre que l'Équipe attend que le Parlement iraquien approuve une loi spéciale sur les crimes internationaux. Toutefois, cette mise en attente ne doit pas avoir d'incidences négatives sur la mise en œuvre de la partie principale du mandat de l'Équipe d'enquêteurs.

Je tiens à souligner que la résolution 2379 (2017) n'oblige l'Iraq à ériger en infraction aucune forme particulière de violence. Au contraire, la résolution définit clairement que les autorités iraquiennes sont les premiers destinataires des preuves recueillies par l'Équipe. Nous serions très intéressés de voir, dans les futurs rapports, des informations concernant le transfert des preuves recueillies par l'Équipe d'enquêteurs aux autorités judiciaires locales dans le cadre de la législation et des procédures judiciaires existantes. Nous ne pensons pas qu'il soit juste de donner la préférence à d'autres juridictions simplement parce que la législation de l'État concerné est prétendument à la traîne. Il n'existe pas de système juridique idéal.

Nous voudrions une fois de plus rappeler à quel point il importe de recevoir des preuves directes. Par-dessus tout, l'Équipe d'enquêteurs doit pouvoir compter sur ses propres capacités et sur l'aide du Gouvernement iraquien. La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) ne doit être qu'un outil d'appui supplémentaire. Une dépendance excessive à l'égard des informations provenant des ONG pourrait donner une image déformée des crimes commis et détourner l'activité de l'Équipe d'enquêteurs, un organe créé par l'ONU, en fonction des intérêts de certaines organisations et de leurs commanditaires. C'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil de sécurité reçoive une liste complète des organisations partenaires.

Je terminerai ma déclaration sur une note positive, en me félicitant du fait que, malgré les contraintes imposées par la maladie à coronavirus (COVID-19), les activités de l'Équipe d'enquêteurs prennent de l'ampleur. Nous sommes conscients du savoir-faire de l'Équipe d'enquêteurs et des mesures novatrices auxquelles elle a recouru pour recueillir et traiter les preuves, et nous espérons que, dans un avenir proche, nous serons en mesure de découvrir la véritable portée et la nature des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

Annexe XI

Déclaration de Mme Isis Gonsalves, Coordinatrice politique à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Conseiller spécial Khan de son exposé éclairant et des efforts constants qu'il déploie en Iraq.

Tout d'abord, nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre le nouveau Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à répondre de ses crimes, en notant que cette coopération a permis de dégager des accords importants sur des cadres d'action concernant un certain nombre d'activités essentielles, notamment les fouilles de charniers, la fourniture d'un appui aux autorités iraquiennes à l'égard des mesures de protection des témoins, ainsi que la mise en œuvre du projet de numérisation des éléments de preuve mené par l'Équipe. La relation synergique entre le Gouvernement iraquien et l'Équipe d'enquêteurs facilite la mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs et fournit l'appui nécessaire au Gouvernement iraquien, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Iraq.

Nous saluons la coopération constructive de l'Équipe d'enquêteurs avec les autorités nationales, telles que le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature, qui a conduit à la conclusion d'un accord sur la fourniture d'un appui aux juges d'instruction iraquiens pour les aider à constituer des dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des membres de l'EIIL. Nous ne pouvons surestimer l'importance de ces mesures de confiance et de renforcement des capacités pour la pérennisation de la paix et l'amélioration de la stabilité et de la sécurité en Iraq et, par extension, dans l'ensemble de la région.

Un Iraq plus fort ne peut être construit que de l'intérieur. Dans le même temps, nous soulignons que la communauté internationale a un rôle à jouer s'agissant d'appuyer l'Iraq dans sa reconstruction et son développement.

Nous encourageons le Gouvernement iraquien à adopter une approche centrée sur les victimes dans le cadre des efforts qu'il déploie pour faire en sorte que les responsables des crimes commis par l'EIIL et ses affiliés, qui ont agressé le peuple iraquien, répondent de leurs actes. À cet égard, nous nous félicitons que la Chambre des députés iraquienne ait officiellement commencé à examiner un projet de législation établissant un fondement juridique qui permettrait d'engager des poursuites contre des membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Nous invitons les autorités à poursuivre sur cette lancée et à finaliser leur travail.

L'Équipe d'enquêteurs joue un rôle essentiel en Iraq, comme l'a reconnu le Conseil lors de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2544 (2020) en septembre. Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite des mesures prises par l'Équipe d'enquêteurs pour s'acquitter de son mandat, ainsi que de sa collaboration avec diverses composantes de la société iraquienne, notamment les acteurs religieux, les groupes de survivants, les organisations non gouvernementales et les notables. Nous saluons également le travail du Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants.

Les témoins jouent un rôle important dans le travail de l'Équipe d'enquêteurs, et nous saluons les mesures qui ont été prises pour assurer leur protection. Il faut se féliciter des tentatives visant à renforcer, de la part de l'Équipe et ce, dans tous les

entretiens, une approche tenant compte des traumatismes, en renforçant notamment le rôle du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins.

En conclusion, nous tenons à rappeler que si les auteurs de crimes n'en répondent pas et si la justice n'est pas rendue aux victimes, il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable en Iraq. La responsabilité principaleen incombe aux autorités iraquiennes. Toutefois, tous les États et tous les acteurs aux niveaux international et régional sont encouragés à apporter leur appui à l'Iraq. Nous réaffirmons notre appui au Conseiller spécial Karim Khan et à son équipe, que nous remercions pour leur dévouement, et nous exprimons notre espoir d'un Iraq sûr, prospère et stable.

Annexe XII

Déclaration de M. Marthinus Van Shalkwyk, Coordonnateur politique à la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au cours des deux années où l'Afrique du Sud a siégé au Conseil de sécurité, nous avons beaucoup apprécié l'occasion qui nous a été donnée de suivre de près les progrès constants que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes continue de réaliser dans le cadre de sa mission.

Nous tenons à remercier le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs, M. Karim Khan, pour son exposé et à exprimer notre appréciation pour le travail qu'il accomplit avec son équipe multinationale d'experts dévoués couvrant différents domaines spécialisés. Sous la direction compétente de M. Khan, l'Équipe d'enquêteurs continue de faire de grands progrès et doit être saluée pour les avancées réalisées malgré les difficultés importantes imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous notons que l'Équipe d'enquêteurs a été contrainte de procéder à des ajustements pour assurer la continuité de ses opérations et la poursuite de l'exécution de son mandat.

Nous prenons note et nous nous félicitons des réalisations décrites dans le dernier rapport de l'Équipe (voir S/2020/1107), qui comprennent, entre autres, la formation et le soutien des juges d'instruction iraquiens dans la constitution de dossiers permettant de poursuivre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide ; des efforts considérables pour créer un registre numérique des éléments de preuve ; de l'élaboration de la plateforme numérique Shuhud, qui permet la soumission sécurisée d'informations pertinentes par les témoins et les survivants ; des progrès significatifs dans la formulation d'une approche commune avec le Gouvernement iraquien sur la question sensible de l'excavation des charniers ; et, surtout, de l'extension des soins psychosociaux nécessaires aux survivants et aux proches affectés.

Nous nous félicitons également de la vision stratégique renouvelée de l'Équipe d'enquêteurs, qui vise à garantir que les preuves qu'elle recueille et préserve puissent en fin de compte être utilisées efficacement devant les tribunaux nationaux grâce à la structuration de son flux de travail afin de fournir des résultats dans trois volets d'action complémentaires.

L'étroite relation de coopération et de collaboration que l'Équipe cultive et développe avec le Gouvernement iraquien a toujours été d'une importance capitale pour son succès. L'Équipe d'enquêteurs a aidé l'Iraq à clore un chapitre terrible de son histoire grâce à la justice et à la reddition de comptes. Ce partenariat a également apporté un avantage supplémentaire important à l'Iraq, grâce à l'aide fournie pour renforcer et moderniser certains aspects de son système de justice pénale conformément aux meilleures pratiques internationales et à l'intégration de technologies de pointe. Cela constitue un héritage précieux qui contribuera à renforcer les efforts du pays pour reconstruire ses institutions et ses structures tandis qu'il cherche à ouvrir un nouveau chapitre de paix et de développement après tant de souffrances.

L'Afrique du Sud estime que l'approche de collaboration étroite entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraquien, qui n'a cessé de se renforcer, peut servir de modèle de meilleure pratique dont nous pourrions tirer d'importantes leçons dans d'autres situations similaires.

Nous avons également été encouragés par les efforts continus que mène l'Équipe pour renforcer son dialogue avec les chefs religieux iraquiens dans le cadre

de la déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de Daech, ainsi qu'avec la société civile, grâce à la mise en place du forum de dialogue entre l'Équipe et les organisations non gouvernementales. De tels efforts ne peuvent que renforcer les gains importants que l'Équipe a réalisés en établissant sa crédibilité dans ce pays fracturé. Nous l'encourageons à poursuivre ce type d'efforts à l'avenir.

De l'avis de l'Afrique du Sud, il est important que le Conseil de sécurité continue d'apporter son appui au travail considérable de l'Équipe d'enquêteurs, ainsi qu'à celui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, en tant qu'axes complémentaires de la stratégie du retour de la paix et de la stabilité en Iraq. Cela donnera à son peuple la possibilité de poursuivre la prospérité dans la sécurité et la dignité, ce qui est le droit de toute l'humanité, et revêt une importance accrue compte tenu des différentes crises auxquelles le Gouvernement iraquien est actuellement confronté dans le contexte de la pandémie de COVID-19, auxquelles s'ajoute la pression importante des élections anticipées qui auront lieu en 2021.

Il est essentiel que nous mobilisions collectivement notre plein appui à l'Iraq et à son peuple en cette période délicate de l'histoire du pays. Nous nous félicitons du rôle que l'Équipe d'enquêteurs continue de jouer pour contribuer à la guérison de tout le pays. Nous félicitons également les États Membres de l'ONU qui ont appuyé le travail de l'Équipe d'enquêteurs par des moyens financiers ou autres.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Conseiller spécial Karim Khan pour son exposé.

La Tunisie se félicite du renouvellement du mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes par le Conseil de sécurité en septembre 2020, à la demande du Gouvernement iraquien, preuve de la reconnaissance par le Conseil des efforts de coopération entre l'Iraq et l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que notre attachement collectif à appliquer le principe de responsabilité et à faire en sorte que tous les auteurs d'actes terroristes répondent de leurs crimes.

Nous nous félicitons également des progrès importants réalisés au cours de la période considérée, mis en évidence notamment par le passage de plusieurs enquêtes prioritaires dans la phase de consolidation des preuves et d'analyse juridique, l'identification de lignes d'enquête supplémentaires, l'élargissement et la diversification des acteurs et des communautés de victimes concernés, l'approfondissement des relations avec les autorités nationales et la mise en place de mesures de renforcement des capacités et de formations pour les fonctionnaires iraquiens.

Nous reconnaissons l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travaux de l'Équipe d'enquêteurs, notamment en ce qui concerne ses activités sur le terrain. Toutefois, nous félicitons l'Équipe pour ses efforts visant à trouver des moyens novateurs d'atténuer l'impact des restrictions imposées par la pandémie, notamment grâce à l'utilisation de technologies de pointe. Nous nous réjouissons également des résultats tangibles obtenus, notamment l'élaboration de documents d'information et de dossiers, l'adoption d'une stratégie relative aux fouilles de charniers, l'achèvement de la construction d'un laboratoire de criminalistique et le soutien apporté par d'autres États Membres aux procédures nationales en cours.

Nous soulignons une fois encore que, si le terrorisme n'épargne personne de ses atrocités, les groupes vulnérables endurent souvent plus de violences que les autres. Dans le même temps, leurs besoins spécifiques ne sont pas toujours correctement pris en compte dans la conduite des enquêtes et l'octroi de réparations. Nous saluons donc l'approche soucieuse des questions de genre et axée sur les personnes rescapées adoptée par l'Équipe, qui tient dûment compte de la santé mentale et du bien-être des personnes rescapées, tout en rappelant l'importance d'une collaboration pleine et entière avec le Gouvernement iraquien et la nécessité de veiller au respect de l'appropriation et des priorités nationales.

Dans sa résolution 2379 (2017), le Conseil de sécurité a reconnu la gravité des crimes atroces commis par Daech, qui constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide. À cet égard, nous continuons à suivre les débats tenus en Iraq autour du projet de législation visant à établir un fondement juridique pour ces crimes. Nous constatons que les poursuites et les sanctions doivent refléter la gravité des crimes commis, conformément à la conception de la loi et au cadre national iraquiens.

La Tunisie exprime tout particulièrement sa profonde gratitude au Gouvernement iraquien pour sa coopération inestimable et constructive avec l'Équipe d'enquêteurs. Le rapport (voir S/2020/1107) met en exergue la contribution des autorités iraquiennes à la collecte de preuves liées aux crimes commis par des terroristes de haut niveau de l'État islamique d'Iraq et du Levant, au moyen de déclarations de témoins, de dossiers, d'enregistrements audio et vidéo et d'autres preuves documentaires.

À cet égard, la Tunisie réaffirme les dispositions de la résolution 2379 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité souligne que les autorités iraquiennes compétentes sont les premiers destinataires des preuves recueillies et que l'Équipe d'enquêteurs doit agir dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence concernant les infractions commises sur son territoire.

C'est pourquoi nous attendons avec intérêt l'application intégrale de la résolution 2379 (2017) en accélérant la tenue des procès, afin que justice soit rendue aux victimes et aux personnes rescapées et que les responsables de ces crimes odieux répondent de leurs actes. Il est important que le Conseil de sécurité reste uni et soutienne le Gouvernement et le peuple iraquiens dans cette entreprise.

Annexe XIV

Déclaration de Mme Sonia Farrey, Coordonnatrice politique à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je me félicite du rapport du Conseiller spécial Karim Khan sur les progrès constants accomplis par l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes au cours des derniers mois (voir S/2020/1107) – le premier rapport depuis la prorogation pour une année du mandat de l’Équipe en septembre. Je tiens à souligner qu’il s’agit d’un travail extrêmement important et que nous continuons à appuyer les efforts visant à garantir l’application du principe de responsabilité en faveur des victimes de Daech.

Le Royaume-Uni constate que l’Équipe d'enquêteurs fait preuve de souplesse dans l’exécution de son mandat tout en répondant aux défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en termes de limitations des activités d’enquête sur le terrain. Il convient de saluer le fait que six groupes d’enquête spécialisés sont désormais en place. Nous nous félicitons également de la constitution de groupes thématiques, notamment de groupes spécialisés dans les crimes fondés sur le genre.

Le Royaume-Uni continuera de soutenir l’Équipe d’enquêteurs afin qu’elle soit en mesure de s’acquitter de son mandat. C’est pourquoi il a fourni une assistance aux enquêtes axées sur les minorités, ainsi qu’un soutien au développement de Shuhud, une plateforme numérique permettant aux témoins et aux personnes rescapées de soumettre à distance, de manière sécurisée et confidentielle, des informations sur les crimes commis par Daech.

Nous nous félicitons des contributions des autres pays. Le fait d’amener Daech à répondre de ses actes doit être un effort véritablement international, tout comme l’a été la Coalition mondiale contre Daech.

Le Royaume-Uni est conscient de l’énormité de la tâche à accomplir pour trouver une solution qui permette d’utiliser efficacement les preuves recueillies par l’Équipe d'enquêteurs en vue d’amener les responsables à répondre de leurs actes en Iraq. Nous nous félicitons des progrès accomplis relativement à l’adoption d’un projet de législation qui constituerait le fondement juridique national permettant d’engager des poursuites contre des membres de Daech pour crimes internationaux en Iraq. Nous exhortons l’Équipe d’enquêteurs, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à collaborer étroitement afin de convenir d’une voie à suivre et de mettre en place un mécanisme de partage des preuves qui donne des assurances sur l’application de la peine de mort. Nous nous félicitons également de la poursuite de la collaboration avec les autorités judiciaires iraquiennes.

Rendre justice, c’est aussi aider les victimes de Daech à reconstruire leur vie. Nous nous félicitons du renforcement des capacités de l’Équipe en matière d’aide à la protection et à l’accompagnement des témoins, y compris les soins psychosociaux et les services tenant compte des questions de genre fournis aux personnes rescapées et aux membres de leur famille.

Il est essentiel que l’Équipe d'enquêteurs fournisse régulièrement au Conseil de sécurité des informations actualisées, afin que nous puissions constater les progrès accomplis. Elle doit chercher à collaborer à la fois avec tous les États Membres de l’ONU et avec chacun des pays qui lui fournissent du personnel, des fonds et de l’aide.

Le Royaume-Uni continue à appuyer les travaux de l’Équipe d’enquêteurs, d’où notre contribution de 2 millions de livres sterling et notre engagement continu à New York, à Londres, à Bagdad et à Erbil. Le travail entrepris par l’Équipe est

sans précédent, et nous devons veiller à ce qu’elle continue à l’avenir à fournir un mécanisme durable et soutenu au niveau international. Le Royaume-Uni se félicite du soutien constant apporté à l’Équipe par les membres du Conseil de sécurité, à travers leurs contributions, leurs effectifs et leur collaboration, afin de démontrer la mobilisation du Conseil et de garantir la collecte de preuves pour amener Daech à répondre de ses actes.

Annexe XV

Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Conseiller spécial Khan et l'Ambassadeur Bahr Aluloom de leurs exposés circonstanciés sur ce sujet difficile.

Les États-Unis s'engagent à soutenir le travail essentiel de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui consiste à recueillir, à stocker et à préserver les éléments de preuve sur les atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide.

Nous exhortons le Gouvernement iraquien à s'engager de nouveau à ouvrir des procès équitables et fondés sur des preuves, qui permettent aux victimes et aux personnes rescapées de la brutalité et des idéologies fallacieuses de l'EIIL d'être entendues par un tribunal compétent. Non seulement ces procès fondés sur des preuves établiront la culpabilité évidente de l'EIIL et de ses membres pour la perpétration de ces atrocités, mais ils contribueront également à mettre en évidence le système judiciaire iraquien et son attachement à l'état de droit.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Parlement iraquien envisage une législation qui permettrait à l'Iraq de poursuivre les suspects de l'EIIL pour des crimes internationaux. Nous appuyons ces efforts. Il est impératif de reconnaître la nature véritable de ces crimes odieux – des crimes de génocide ou des crimes contre l'humanité –, pour que personne ne puisse jamais douter de ce qui s'est passé et afin de refléter ce que le peuple iraquien a surmonté.

Nous soutenons également le renforcement de la coopération de l'Équipe d'enquêteurs avec le Gouvernement iraquien, y compris avec le système judiciaire. Nous sommes convaincus que, grâce à leur coopération accrue, les poursuites intentées contre les membres de l'EIIL aboutiront en Iraq et à l'étranger, et que le partenariat entre l'Équipe, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan favorisera l'obtention de résultats positifs pour l'Iraq et les victimes de ces crimes horribles.

Nous savons que la maladie à coronavirus (COVID-19) est venue encore compliquer ce travail essentiel, aggravant des conditions déjà difficiles. Toutefois, malgré ces obstacles, la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère de la santé, en coopération avec l'Équipe d'enquêteurs, continuent de renforcer les capacités des équipes médico-légales iraquiennes à mener des enquêtes et des exhumations fondées sur des éléments de preuve.

C'est ce qui a été démontré fin octobre lorsque les autorités iraquiennes ont repris les fouilles d'un charnier laissé par l'EIIL à Solagh, connu sous le nom de « tombe des mères », où des dizaines de femmes âgées yézidies ont été exécutées par l'EIIL parce qu'elles étaient jugées trop âgées pour être vendues comme esclaves sexuelles. Dans ce cas, comme pour tant d'autres cas similaires, nous ne devons jamais oublier la brutalité que l'EIIL a infligée à ses victimes. Nous reconnaissons et saluons le projet du Gouvernement iraquien de fouiller tous les charniers, et de se souvenir et d'honorer toutes les victimes de la brutalité de l'EIIL.

Les États-Unis reconnaissent également que, si les procès fondés sur des preuves sont absolument essentiels à la justice et au processus de guérison, il en

va de même de l’appui aux victimes et aux personnes rescapées. Cela inclut l’aide psychosociale, ainsi que la réalisation des droits des victimes par le biais de procédures judiciaires. Les exhumations constituent un processus douloureux qui peut déclencher des émotions difficiles, notamment la tristesse, l’anxiété, la colère, la solitude et la peur, et nous félicitons l’Équipe d’enquêteurs et ses partenaires pour l’aide psychosociale qu’ils apportent au personnel, aux survivants et aux proches. Nous félicitons également le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour l’appui constant qu’ils apportent à ces objectifs.

Conscients du caractère essentiel de ce travail, les États-Unis maintiennent leur appui financier à l’Équipe d'enquêteurs. Comme nous l’avons noté lors de notre dernière réunion sur l’Équipe d’enquêteurs, les États-Unis ont versé 2 millions de dollars pour soutenir les premières fouilles de charniers dans la région de Sinjar en Iraq. En décembre 2020, le montant du financement consacré par les États-Unis à l’Équipe s’élève à 8,85 millions de dollars et finance un large éventail d’activités associées aux mandats de l’Équipe.

Les États-Unis exhortent une fois de plus les États Membres à rapatrier, à juger et à assurer la réadaptation et la réinsertion, le cas échéant, de leurs citoyens et ressortissants qui se sont rendus en Iraq pour rejoindre l’EIIL. L’Iraq ne devrait pas avoir à continuer d’assumer seul la responsabilité de ces combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles. Nous notons le précieux soutien que l’Équipe d’enquêteurs peut apporter aux autres États Membres dans la conduite de ce type d’enquêtes et de poursuites.

Nous remercions le Gouvernement iraquien et l’Équipe d'enquêteurs pour leur coopération continue et pour leurs efforts en vue d’amener l’EIIL à répondre de toutes ses atrocités.

Annexe XVI

Déclaration de Mme Tra Phuong Nguyen, Représentante permanente adjointe du Viet Nam auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier M. Karim Khan pour son travail précieux et son exposé complet. Je souhaite la bienvenue à S. E. l’Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de l’Iraq.

Des années après les atrocités commises par l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), le chagrin des victimes et de leurs familles n’a jamais cessé et perdurera des générations. De plus, étant donné que l’EIIL reste une menace importante en Iraq, nous sommes préoccupés par ses attaques répétées contre des civils et des locaux diplomatiques. Nous craignons également que son idéologie extrémiste ne continue à se répandre au-delà des frontières de l’Iraq.

Dans ce contexte, nous voudrions réitérer les exigences essentielles pour rendre justice aux victimes de l’EIIL et empêcher ce groupe terroriste de commettre d’autres crimes. Nous apprécions les efforts déployés pour atteindre ces objectifs, notamment le travail acharné de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et du Gouvernement iraquien.

Ces efforts ont été particulièrement remarquables au cours des six derniers mois, qui ont été caractérisés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le rapport du Conseiller spécial (voir S/2020/1107) fait état de progrès dans presque tous les axes d’investigation sur les crimes commis par l’EIIL. Un bon exemple en est la fourniture d’un appui par l’Équipe d’enquêteurs aux autorités iraquiennes pour mettre en œuvre des mesures de protection des témoins, conformément à son mandat. Il convient de saluer les progrès significatifs réalisés dans l’appui apporté à l’Iraq pour le traitement des questions en suspens liées aux crimes de l’EIIL.

Nous nous félicitons également du renforcement de la coopération entre le Gouvernement iraquien et l’Équipe d'enquêteurs, qui a facilité l’exécution du mandat de cette dernière dans des domaines clefs. Nous notons avec satisfaction que l’Équipe a obtenu un large soutien non seulement des autorités centrales, régionales et locales, mais aussi des chefs de communautés religieuses. L’accord entre l’Équipe et le Conseil supérieur de la magistrature d’Iraq pour aider les juges d’instruction iraquiens à constituer des dossiers en vue de l’engagement de poursuites contre des membres de l’EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l’humanité et génocide constitue une évolution importante. Cette coopération renforcée illustre les efforts déployés au niveau national pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes.

Cependant, le travail qui attend l’Équipe d’enquêteurs reste difficile. Pour aller de l’avant et remplir son mandat, la mission doit se concentrer sur ses priorités stratégiques. Elle doit renforcer la coopération non seulement avec les autorités iraquiennes, mais aussi avec les chefs religieux, les communautés locales, les personnes rescapées, les témoins et les familles des victimes. Nous encourageons l’Équipe à appliquer toutes les procédures et méthodes de protection de manière à ce que les victimes, les témoins et toutes les autres personnes qui coopèrent avec elle puissent le faire en toute sécurité.

Enfin, nous nous félicitons de l’appui apporté par les États Membres à l’Équipe d’enquêteurs par la mise à disposition d’experts et de contributions financières. Nous demandons également à la communauté internationale de renforcer son appui à l’Équipe dans l’accomplissement de son mandat conformément au droit international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le respect de la souveraineté, de l’intégrité territoriale, de l’indépendance et de l’unité de l’Iraq.

Annexe XVII

Déclaration de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe et anglais]

Au nom du Gouvernement iraquien, je félicite la République sud-africaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et je remercie M. Karim Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs, pour son précieux exposé.

Nous saluons également la résolution 2544 (2020), qui comprend l'approbation de la demande du Gouvernement iraquien de proroger d'un an le mandat de l'Équipe d'enquêteurs pour renforcer la reddition de comptes pour les crimes commis par l'organisation terroriste État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous attendons avec impatience que davantage d'efforts et d'attention soient déployés pour poursuivre les personnes impliquées dans cette organisation terroriste sur le plan financier et logistique, et par des moyens cybernétiques – ses partisans et ses commanditaires – ainsi que pour juger les crimes de contrebande de pétrole et d'antiquités perpétrés par l'EIIL pendant qu'il détenait les territoires iraquiens.

Accélérer la détection des criminels permettra de rendre justice aux victimes iraquiennes de cette organisation terroriste, de garantir que ces organisations terroristes ne reviendront pas et de contrecarrer tout plan terroriste visant à saper la paix et la sécurité internationales.

Nous appelons également à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme visant à surveiller les aéroports et à tarir les sources de financement, ainsi qu'à financer, surveiller et échanger des informations sur les mouvements de terroristes et à déterminer leurs nationalités, et contrôler les frontières afin de garantir la cessation du flux d'éléments terroristes étrangers, de surveiller les méthodes, les moyens et les réseaux utilisés par les groupes terroristes et d'œuvrer à leur démantèlement, grâce à une coordination accrue et efficace entre les États et les organisations internationales.

Mon gouvernement affirme sa volonté de coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs et de lui fournir une assistance par l'intermédiaire du comité national de coordination compétent pour soutenir et mettre en œuvre le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence à l'égard des crimes commis sur son territoire et du droit de son peuple. Nous pensons que toute utilisation de preuves scientifiques en dehors du champ de la juridiction iraquienne doit se faire avec la coordination et l'approbation du Gouvernement iraquien et de l'autorité judiciaire iraquienne, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2379 (2017).

Nous insistons également sur la nécessité d'accélérer la conclusion de l'enquête et de transmettre les preuves aux autorités iraquiennes compétentes, et nous attendons avec intérêt que tous les experts iraquiens de l'Équipe d'enquêteurs soient nommés, car tout retard dans l'achèvement de cette tâche entraîne la suspension des dispositions pertinentes de la résolution 2379 (2017).

En conclusion, nous ne pouvons qu'exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à tous les pays qui soutiennent l'Iraq dans sa guerre contre le terrorisme. Nous demandons également à la communauté internationale d'apporter son appui et son aide à l'Équipe d'enquêteurs pour qu'elle puisse accomplir sa mission au mieux, en insistant sur la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et la juridiction de l'Iraq.